

Un ministre désavoué et à court d'argument.

La logique économique sous-jacente (nous ne plaçons en distanciel que la part des élèves assez grands pour se garder tout seuls) amène à penser que l'intérêt n'est pas de maintenir en bonne santé le plus grand nombre. Le flou administratif qui a permis à certains chefs d'établissement de refuser de placer en télé-enseignement ou en ASA les collègues reconnus par un décret (par la loi !) comme personnels vulnérables pendant au moins une semaine après la rentrée de novembre, le fait que les collègues qui vivent avec des personnes fragiles ne sont toujours pas reconnus, tout cela crée pour beaucoup une situation encore plus anxiogène. Le manque de préparation du ministre face au scénario actuel est sidérant. Toutefois, M. Blanquer a finalement commencé à céder, n'arrêtons pas la mobilisation avant que la santé de tous soit garantie et passe avant les intérêts financiers.

Mathieu Henner

Emparez-vous du RSST : il est fait pour vous !



Pour mémoire, le CHSCT (Comité Hygiène Sécurité et Conditions de Travail) a pour mission de recenser les problèmes ou anomalies relatives aux conditions de travail et à la

prévention des risques. Chargé de la protection de la santé, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail des **agents et des usagers de l'Education Nationale**, il existe aux niveaux départemental (CHSCTD), académique (CHSCTA) et ministériel (CHSCTMen).

Celui de l'Indre s'est déjà réuni le 9/10 et le 19/11, de manière extraordinaire, à la demande de la FSU, pour évoquer la situation sanitaire. Il travaille notamment à partir des fiches du RSST (Registre Santé et Sécurité au Travail) rédigées par les agents et les usagers de l'EN, et que les directeurs d'école et les chefs d'établissement doivent faire remonter à la DSDEN dans les 15 jours ; ce registre recense tout ce qui concerne l'amélioration des conditions de travail, les risques de danger et/ou les événements dangereux survenus dans l'établissement. Le RSST se trouve soit à la loge, soit auprès de l'agent de prévention (AP). Il doit être accessible à tous et à tout moment, ce qui oblige à rédiger la fiche sur place. Alors, n'hésitez pas à en compléter une en cas de nécessité, et à en conserver une copie à renvoyer aussitôt au secrétaire du CHSCTD, Raphaël Tripon, à l'adresse suivante : chsctd-sec-36@ac-orleans-tours.fr

Muriel Couédriau
Anne-Laure Navarro

Concours : recrutement en baisse !!

Alors que la totalité des départements de France viennent de se lancer dans le recrutement de contractuels (contrats de 3 mois), le nombre de places au concours de professeurs des écoles est amputé de **1000 unités...**

Il en est de même dans le second degré avec **une cinquantaine de postes en moins** par rapport à 2020 chez les certifiés. Le désastre continue avec **une baisse de 1325 postes** chez les PLP. Seul le nombre de postes pour les agrégés reste stable.

Ces annonces nous laissent dubitatifs. Comment seront remplis les 2000 postes supplémentaires annoncés dans le premier degré ? Comment faire face à la hausse des effectifs avec des recrutements en baisse ?

Le ministère ne cesse de nous répéter la priorité au primaire. Encore des balivernes, il est temps qu'ils arrêtent de nous prendre pour des imbéciles.

Devons-nous comprendre que pour pallier le recrutement, le ministère va encore faire appel à des contractuels ?!!!!

Encore une fois, ce sont tous les personnels de l'Education Nationale qui vont pâtir de cette gestion catastrophique et les élèves sont en première ligne.

JM Blanquer continue dans sa lancée : faire des économies !!! Aucune considération n'est accordée aux acteurs et actrices de l'Education Nationale, elle est belle l'école de la confiance.

Quant aux futurs candidats, bon courage à eux. Nous comprenons le découragement chez les potentiels candidats. Donner des moyens aux métiers de l'enseignement est de loin la priorité du gouvernement.

Charline Laurent



Fédération
Syndicale
Unitaire

Bulletin de la section n°: 118

34 Espace Mendès-France 36000 CHATEAUROUX Tel : 02 54 60 09 96 Mail : fsu36@fsu.fr

Site internet: <http://fsu36.fsu.fr/> FB : FSU 36

EDITO

La crise sanitaire a révélé les fragilités des Services publics (SP), victimes de logiques comptables qui les privent de moyens suffisants pour fonctionner de manière satisfaisante pour les usager-es : la situation de l'hôpital public en est une triste illustration. L'application de la loi de "transformation de la Fonction publique" (TFP) aura pour effet un affaiblissement supplémentaire des SP. En effet, l'un de ses objectifs est d'augmenter le recours aux emplois précaires, rendant difficile l'acquisition de l'expertise professionnelle nécessaire aux agents publics. L'autre effet est une régression démocratique inédite puisque la transparence et les droits des représentants des agents sont restreints.

Si la FSU reconnaît la difficulté de la période, elle mesure aussi la possibilité d'en sortir par le haut : la combativité est la seule réponse qu'il nous faut porter collectivement pour empêcher les dérives et réorienter les politiques vers plus de justice. C'est pourquoi la FSU a pris toute sa place dans les manifestations organisées pour exiger le retrait du projet de loi « sécurité globale » ; dans le même élan, elle appelle solennellement à investir toutes les mobilisations actuelles : elle a appelé à s'engager le 5 décembre auprès des chômeur-euses et contre la précarité, le 18 décembre auprès des migrant-es. Elle appelle à la **grève dans l'éducation le 26 janvier** et revendique, outre le retrait de la loi TFP, un plan d'urgence pour les SP. Elle appelle encore, et autant qu'il le faudra, à se mobiliser pour les libertés, contre les violences policières, pour obtenir le retrait de tout le projet de loi dite de « sécurité globale ».

Les différents Projets de Lois de Finances (voir article sur la sécurité sociale en p.2) ne vont pas dans le bon sens. Alors que la crise sanitaire n'est pas terminée, les lits d'hôpitaux et parfois même des services entiers continuent de fermer. Du côté des établissements scolaires, les effectifs pléthoriques d'élèves par classe, la pénurie de remplaçants, le manque d'assistants d'éducation, le manque d'infirmières et de médecins scolaires déjà problématique depuis des années, ne font qu'enfoncer davantage l'école dans les inégalités sociales et dans le délabrement. En ce qui concerne les personnels dépendant des conseils départementaux et régionaux qui assurent l'entretien des locaux publics, là encore, aucune campagne de recrutements massifs n'a été menée ni par la région Centre val de Loire, ni par le Conseil Départemental de l'Indre. En conséquence, une surcharge de travail aberrante pour les agents territoriaux pour respecter les protocoles sanitaires, et des remplacements non assurés. Il semblerait que loin de tirer les conséquences des destructions dont les Services Publics sont victimes depuis des /...

années, le PLF 2021 prévoit de nouvelles suppressions de postes dans les collèges et les lycées pour la rentrée prochaine. Le chômage et la précarité s'abattent sur notre pays, l'Etat doit participer à résorber ce fléau par des recrutements massifs de personnels titulaires ce qui aurait comme vertus de résorber une partie du nombre des demandeurs d'emplois mais également de contribuer au retour de la justice sociale et de la solidarité dans notre pays.

CHATEAUROUX CTC

P4

LA POSTE

Dispense de timbrage

Déposé le: 10 décembre 2020

SOMMAIRE :

- Page 1 : Edito
- Page 2 : La Sécurité Sociale en danger
- Page 3 : Forte mobilisation des collèges de l'Indre
- Page 4 : CHSCTD / CONCOURS

FSU 36 Bulletin de la section de l'Indre, n° 118 décembre 2020-
Trimestriel / Prix : 1€ - Directeur de publication : T. RENOARD
Imprimé par nos soins - N° de commission paritaire : 0725507427
ISSN : 1165-8908- Routage 206/ DEOLS CHTX PPDC

LA SÉCURITÉ SOCIALE EN DANGER

La COVID est passée par là : les milliards pleuvent, coûte que coûte, l'État emprunte à des taux souvent négatifs, faisant « rouler » sa dette, mais les sommes directement liées à la protection sociale devront être remboursées par les travailleurs, en 12 ans, creusant un nouveau trou pour la Sécu. C'est ce que prévoit le PLFSS 2021 (Projet de Loi sur le Financement de la Sécurité Sociale).

Il faut d'abord rappeler que la gestion de la Sécu, à l'origine confiée aux représentants des salariés et du patronat, a été kidnappée par l'État en 1995, quand le plan Juppé a placé les dépenses de la sécurité sociale sous la tutelle du Parlement. Depuis, les gouvernements ont les mains libres pour engager la politique de « réduction des coûts » dictée par l'Union Européenne, par exemple en instaurant, côté santé, l'ONDAM (Objectif National des Dépenses de l'Assurance Maladie), machine infernale pour rationner les soins et le budget des hôpitaux.

L'effet COVID sur le financement de la Sécu a conduit le gouvernement à allonger le budget de dépenses 2020 de sa branche maladie, et à diminuer ses recettes (exonérations et reports de cotisations). C'est ainsi que **136 milliards d'euros** de déficit sont prévus pour les 5 années 2020 à 2024 ! À rembourser en 12 ans par le biais de la CADES (Caisse d'Amortissement de la Dette Sociale), dont les ressources principales sont la CRDS (Contribution au Remboursement de la Dette Sociale au taux de 0,5%), et une fraction de la CSG.

Mais pourquoi l'État ne prendrait-il pas en charge cette « Dette Sociale », comme le recommande le Haut Conseil pour le Financement de la Protection Sociale ? Cela coûterait moins cher à

la collectivité ! On pourrait suspecter nos gouvernants de vouloir maintenir un TROU de la Sécu, qui aurait été résorbé en 2024, afin de justifier de nouvelles économies : est-ce un procès d'intention que de le dire ? Que penser de l'instauration du Forfait Patient Urgences, 18 euros à payer par les personnes se rendant aux urgences sans être hospitalisées, alors qu'elles s'y rendent en nombre faute de médecins de ville ?

Certes il y a eu le SEGUR. Il a fallu attendre la COVID pour qu'enfin l'État reconnaisse la faiblesse des salaires des travailleurs de la santé et du secteur médico-social. 183 euros de plus par mois. Quant à leurs conditions de travail, RIEN. Les démissions de médecins ou d'infirmier·e·s se multiplient. Il faudrait 100 000 embauches pour l'hôpital, 200 000 pour les EHPAD et 100 000 pour l'aide à domicile.

La Sécu, ce n'est pas que la santé. Les prévisions pour la branche « vieillesse » parlent : à l'équilibre ces 3 dernières années (on sait pourquoi avec les réformes passées et le gel des pensions), elles accusent un déficit d'environ 4% pour chacune des 5 années 2020 à 2024 ! La réforme des retraites, suspendue, serait-elle remise à jour après l'arrivée d'un vaccin miraculeux ?



La Sécu, c'est aussi, à partir de 2021, une nouvelle branche « autonomie ». Qui ne change rien au budget global de

protection sociale liée à la compensation de la perte d'autonomie des personnes âgées et handicapées (73 milliards d'euros en 2019, financés pour moitié par la branche maladie de la Sécu, le reste essentiellement par l'État et les Conseils Départementaux). SAUF que les dépenses à destination des établissements médico-sociaux (22 milliards d'euros) et le concours financier à l'APA (Aide Personnalisée à l'Autonomie) dépendront désormais d'un financement autonome par des recettes propres (CSG essentiellement pour l'instant), déconnecté de la branche maladie, géré par la CNSA (Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie). **Pourquoi séparer ce qui relève de la santé et du handicap ?** Pour stigmatiser ainsi les personnes en perte d'autonomie ? Faire payer les retraités pour leur âge, puis les actifs par une seconde journée de solidarité (rapport Vachey) ? Puis ... Il est prévu un « LAROQUE de l'autonomie », référence à celui qui a techniquement monté la Sécu, qui, il faut le rappeler, a été mise en place par Ambroise CROIZAT, conformément aux aspirations des jours heureux, ceux du programme du Conseil national de la Résistance auquel on doit notre Sécu.

La FSU continuera à porter haut et fort ses revendications d'une Sécu financée par des cotisations, d'un remboursement des frais de santé à 100% par sa branche maladie en y incluant la perte d'autonomie, d'un engagement financier à la hauteur des besoins pour assurer un accès aux soins de qualité sur tout le territoire, d'une revalorisation des pensions indexée sur l'évolution des salaires, du refus d'une réforme des retraites « universelle » cassant la solidarité, base même de notre pacte social depuis 1945.

Daniel Clément

Face à une situation kafkaïenne, forte mobilisation des collègues de l'Indre

Des collègues mobilisés

La grève du 10 novembre a été fortement suivie dans l'Indre, 13 collègues en grève à Lafayette, 19 à Beaulieu, 16 à Déols... Cette mobilisation montre la colère et l'anxiété de la profession face à une deuxième vague épidémique qui était prévisible et qui n'a pas été anticipée.

Le ministre cède aux lycées...

Les annonces du ministre sur le lycée montrent que celui-ci est aux abois. Il cède enfin devant les réalités en allégeant les cours en présentiel au lycée et en supprimant les EC (anciennement E3C) cette année (de toute façon inorganisable en l'état). Il réagit aussi aux mobilisations lycéennes et à la pression des collègues ulcérés. La situation devenait toutefois intenable avec de nombreux agents en arrêt maladie ou cas contacts (14 à Blaise Pascal le 7 novembre).

... mais abandonne à leur sort les collègues.



Toutefois, les collègues de collèges sont bien seuls face à cette situation. Les effectifs sont très importants, parfois 30 élèves. C'est souvent dans ces établissements que les collègues ont été le plus mobilisés, en particulier les équipes de vie scolaire, durement touchées par la situation. La situation est souvent kafkaïenne dans le département de l'Indre. À Argenton-sur-Creuse, l'absence d'agents, malades ou cas contacts, font que les tables ne sont nettoyées que de manière hebdomadaire, le gestionnaire propose que les collègues le fassent tous les soirs à la fin des cours. Il n'y a pas assez de surveillants et les élèves restent parfois entassés une heure dans le hall où passe l'ensemble des élèves du collège (600 élèves !). Tous les établissements sont sous pression, les AED doivent gérer les aspects sanitaires avec des élèves parfois récalcitrants, mais aussi les aspects sécuritaires (surveillance renforcée dans le cadre du plan vigipirate). Le renforcement du nettoyage s'est fait sans recrutement ni allègement des autres tâches, les équipes d'agents sont épuisées. Agents et AED sont particulièrement exposés lors des repas à la cantine où les élèves ne portent pas de masques. Le ministre refuse une organisation en demi-groupes, mais le fait que les emplois du temps soient aménagés pour éviter le brassage à la 1/2 pension ou pendant les récréations ne le dérange pas : on arrive donc, une fois encore, à des situations disparates selon les établissements, et à des emplois du temps tronqués au hasard de l'emploi du temps, au lieu d'une organisation pensée collectivement et harmonisée.

Pourquoi le ministre s'acharne-t-il à maintenir autant d'élèves en cours, au risque de contaminer des enseignants, les élèves et leurs parents, alors même que les dernières études prouvent que la charge virale des enfants n'est pas très différente de celle des adultes et qu'ils respectent moins bien les gestes barrières ? Les enseignants au collège réclament le travail en demi-groupe avec une alternance en semaines A et B, comme cela a été mis en place au lycée.

.../...